

Appel au soutien des « 7 inculpés BDS d'Alençon »

RASSEMBLEMENT LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 à 14H 00

devant la Cour d'Appel – Nouveau Palais de Justice

Place Gambetta – 14000 CAEN

Chantal, Christine, Nicole, Alain, Jo, François et Pierre les 7 militants du Collectif Palestine Orne, doivent être relaxés.

Ils ont fait appel de cette décision particulièrement scandaleuse et totalement injustifiée et seront jugés pour les mêmes motifs à savoir :

« provocation, incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou groupe de personnes, à raison de son appartenance à une ethnie, à une race, à une religion ou à une nation »

et de :

« entrave à l'exercice normal d'un magasin »

Tout cela suite à une action d'information auprès des clients d'un magasin Carrefour à Alençon, le 10 février 2010 les appelant au boycott des produits israéliens pour dénoncer la politique du gouvernement israélien : occupation et colonisation de la Palestine, construction du Mur de séparation, blocus de la Bande de Gaza...

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Campagne BDS qui atteint une audience de plus en plus forte et qui, chaque jour, fait preuve de son utilité et de son efficacité à

travers les centaines d'actions qui se déroulent dans plus de 40 pays. Et inquiète très sérieusement les autorités israéliennes.

Ainsi tout récemment, la Commission Européenne préconise (dans ses lignes directrices publiées au J.O. De l'UE du 19 juillet 2014) que « tous les accords entre l'UE et Israël doivent indiquer sans ambiguïté et explicitement qu'ils ne s'appliquent pas aux Territoires occupés par Israël en 1967 (Jérusalem-Est, Cisjordanie, Gaza et plateau du Golan) »

Il est plus que jamais nécessaire de renforcer la vaste mobilisation qui s'est mis en place, non seulement lors du procès d'Alençon mais aussi lors des procès de nos camarades de Bordeaux, Pontoise, Paris, Bobigny, Mulhouse et Perpignan pour :

- **dénoncer une grave atteinte à la liberté d'expression et le fait de traiter les militants de la paix comme des délinquants**
- **réaffirmer la légitimité de notre solidarité avec le peuple palestinien**
- **exiger l'abrogation de la circulaire Alliot – Marie**
- **mettre fin à l'impunité d'Israël**

Notre procès et ainsi que les 6 autres, s'ils traduisent une véritable volonté politique de casser l'élan et l'essor de la campagne BDS sont aussi une formidable caisse de résonance et une tribune pour médiatiser et populariser nos actions de solidarité avec les palestiniens.

Vous pouvez apporter votre soutien financier pour faire face aux frais de justice (chèque à l'ordre de : AFPS61 – mention BDS) à adresser à : Collectif Palestine Orne (*) 21, rue d'Argentan 61000 Alençon

(*) AFPS61, ATTAC, AL, ADM, CGT61, CRPL, EELV, FSU, La CIMADE, LDH, M'PEP, NPA, PCF, PG61, SUD.